



# APPEL A PROPOSITION DE PROJETS INNOVANTS

Janvier 2010

AAPP Pôle Risques JANV10



Association Loi 1901 « Pôle Euroméditerranéen sur les Risques » - N° Siret 487 954 885 00017

Siège social : Europôle Méditerranéen de l'Arbois - Domaine du Petit Arbois BP 67 - 13545 Aix-en-Provence Cedex 04

[www.pole-risques.com](http://www.pole-risques.com)



## 1. Objectifs

Le **Pôle Risques** lance un **appel à proposition de projets innovants** dans ses thématiques avec l'objectif d'accompagner les meilleurs projets pour en faire des projets gagnants.

Les projets sélectionnés seront présentés au **10<sup>ème</sup> Appel à Projet du FUI** (Fonds Unique Interministériel) ou au prochain **APRF PACA 2010** (Appel à Projet de Recherche Finalisée de la région Paca) qui auront lieu au printemps 2010.

L'orientation générale de cet appel à proposition est principalement technologique car elle vise prioritairement les programme du FUI et de l'APRF PACA qui ont clairement ces objectifs. Néanmoins, les approches systémiques, sociologiques et comportementales face ou pour la gestion du risques pourront être recevables. Les modalités d'accompagnement seront néanmoins différentes car leurs financements ne relèvent pas des mêmes dispositifs.

## 2. Axes prioritaires thématiques

La **gestion et donc la maîtrise des risques** constituent un des piliers du développement durable. Le Pôle Risques souhaite se positionner comme l'un des leaders européens dans ce domaine dans les prochaines années. Ainsi l'objectif est de favoriser l'émergence de solutions innovantes qui contribuent à la mise en place d'un **territoire durable et d'une industrie responsable**.

Dans cette optique, le Pole Risques a donc retenu quatre axes majeurs de développement afin de conquérir ces marchés prioritaires :

- ✚ **Système de surveillance environnementale et de gestion des risques ;**
- ✚ **Formation à la gestion des risques majeurs ;**
- ✚ **Maîtrise des risques technologiques pour le stockage de CO<sub>2</sub> ;**
- ✚ **Maîtrise des risques liés au traitement et à la valorisation des déchets industriels.**

La thématique des risques étant largement transversale, le Pôle pourra également traiter des projets qui ne n'inscrivent pas directement dans les axes cités ci-dessus.

AAPP Pôle Risques JANV10



Association Loi 1901 « Pôle Euroméditerranéen sur les Risques » - N° Siret 487 954 885 00017

Siège social : *Europôle Méditerranéen de l'Arbois - Domaine du Petit Arbois BP 67 - 13545 Aix-en-Provence Cedex 04*

[www.pole-risques.com](http://www.pole-risques.com)



### **Système de surveillance environnementale et de gestion de crise**

- 1. Développement de capteurs et de réseaux de capteurs pour la surveillance environnementale et la gestion de crise.**
  - Capteurs de polluants,
  - Capteurs mobiles,
  - Standardisation des systèmes d'information pour la surveillance environnementale,
- 2. Outils de connaissance et d'évaluation**
  - Développement de logiciels de prévention des risques,
  - Développement d'outils d'aide à la décision,
- 3. Développement de systèmes d'alerte précoce à la population**
- 4. Développement des systèmes de communication en cas de crise**
  - Favoriser la diffusion et la transmission de l'information entre les acteurs sur le terrain,
  - Fiabilité des systèmes de communication pendant la crise.

### **Formation à la gestion des risques majeurs**

- 1. Amélioration de la maîtrise des risques majeurs par la formation à la gestion de crise**
- 2. Formation à la gestion collective de crise, les décideurs non spécialistes, comme les opérationnels spécialisés**
- 3. Actualisation des outils de formation**

### **Maîtrise des risques technologiques pour le stockage de CO<sub>2</sub>**

- 1. Analyse de risques et développement d'outils de gestion des risques**
- 2. Développement d'une méthodologie d'évaluation de sûreté « Safety Assesment »**
- 3. Développement d'une plateforme pilote pour le développement d'outils de gestion des risques et de monitoring.**

AAPP Pôle Risques JANV10





**Maîtrise des risques liés au traitement et à la valorisation des déchets industriels.**

1. Modélisation et quantification des impacts environnementaux
2. Méthodes et outils de traitement d'effluents
3. Méthodes et outils de traitement des boues
4. Développement technologique pour la valorisation des déchets industriels
5. Impacts environnemental et recyclabilité des installations ENR.

#### **4. Modalités de soumission des propositions de projets**

Les conditions d'éligibilité sont celles fixées par les guichets de financements visés et donc particulièrement le FUI et l'APRF PACA. A ce titre, les porteurs devront prendre leurs dispositions pour satisfaire ces conditions selon un calendrier compatible avec la remise de projets à ces guichets (fixée *a priori* le 30/04/2010).

Ainsi, il est rappelé que le partenariat sera au moins constitué **d'au moins deux entreprises (dont une PME) et un laboratoire public**, et dont les travaux de R&D seront réalisés majoritairement en régions PACA et LR. Les entreprises devront veiller à être suffisamment dotées en fonds propres (c'est-à-dire au-delà des montants des subventions demandées). Les partenaires des projets devront adhérer au Pôle Risques pour la soumission des projets aux guichets financeurs.

#### **5. Réponse à l'appel à proposition de projets**

Le candidat porteur d'un projet innovant pourra répondre au présent appel à proposition en renseignant et en renvoyant au Pôle risques **la fiche résumé de proposition**.

**Les candidats auront jusqu'au 25 février 17h pour soumettre leur proposition de projet en renvoyant la fiche d'intention de projet par voie électronique uniquement à l'adresse suivante :** **[magali.sammut@pole-risques.com](mailto:magali.sammut@pole-risques.com)**

AAPP Pôle Risques JANV10



Association Loi 1901 « Pôle Euroméditerranéen sur les Risques » - N° Siret 487 954 885 00017

Siège social : Europôle Méditerranéen de l'Arbois - Domaine du Petit Arbois BP 67 - 13545 Aix-en-Provence Cedex 04

[www.pole-risques.com](http://www.pole-risques.com)



## 6. Dispositif d'accompagnement

Les porteurs des projets retenus (c'est-à-dire apparaissant à la lecture de la fiche résumé, bien ciblés et de maturité suffisante pour prétendre à un niveau d'excellence scientifique et industriel suffisant) seront informés par mail avant le 1<sup>er</sup> mars 2010. L'accompagnement du Pôle consistera à consolider le partenariat, fixer les lignes budgétaires, établir un contenu pertinent, complet, et cohérent en accord avec les partenaires du projet.

Une fiche de demande de labellisation devra alors être remplie. Un comité d'experts ainsi qu'un comité de labellisation évalueront alors le projet. Les appréciations portées permettront d'améliorer la qualité du projet et de l'amener à son meilleur potentiel.

Les porteurs de projets seront informés par écrit et par mail des décisions quant à la labellisation du projet.

AAPP Pôle Risques JANV10



Association Loi 1901 « Pôle Euroméditerranéen sur les Risques » - N° Siret 487 954 885 00017

Siège social : Europôle Méditerranéen de l'Arbois - Domaine du Petit Arbois BP 67 - 13545 Aix-en-Provence Cedex 04

[www.pole-risques.com](http://www.pole-risques.com)